

ASSOCIATION AMICALE * ★ DES RESIDENTS: * DE CHATEL # BULLETIN D'INFORMATI





mois:

FEVRIER 1990.

QUELQUES MOTS DU PRESIDENT ...

En ce début d'année, permettez-moi de vous renouveler mes voeux pour que 1990 vous soit favorable en tous points, pour vous et les vôtres. Je fais également des voeux pour que notre Association se développe et que les projets et les actions que nous entreprenons, découlant des objectifs que nous nous sommes fixés, aboutissent.

Ce bulletin, particulièrement dense, comme vous pourrez le constater, fera une large part à la réunion d'information du 28 Décembre dernier. Vous trouverez également le questionnaire annoncé précédemment. Nous souhaitons en effet recueillir vos impressions sur "Châtel en 1990". La synthèse faite à partir de vos réponses sera remise à la Municipalité. Notre entrée au Comité de l'Office du Tourisme et les bonnes relations que nous venons d'établir de part et d'autre ont permis de porter à votre connaissance les besoins de l'O.T. en matière d'assistance au plan de l'animation de la station. C'est le début d'une collaboration que je voudrais fructueuse. Enfin, une dernière bonne nouvelle : ce bulletin N° 4, dans sa forme et sa présentation actuelle, sera sans doute remplacé dans le courant de l'année par "LE JOURNAL de l'ASSOCIATION AMICALE des RESIDENTS de CHATEL", réalisé en impramerie et en photocomposition Amis adhérents, à vos plumes ! Vos articles, rubriques ou reportages avec photos, sur Châtel et ses environs, seront les bienvenus. C'est aussi comme cela que l'on fait "vivre" une Association.

..... LA REUNION DU 28 DECEMBRE 1989.

Initialement prévue le 29/12, nous avons dû, au dernier moment, avancer notre réuion d'une journée : l'indisponibilité de la Salle Paroissiale en a été la raison essentielle. Les membres présents à Châtel ont été informés de ce contretemps par voie d'affiches apposées dans chacune des Résidences concernées. C'est près de 130 personnes que nous avons eu le plaisir d'accueillir dans cette salle qui, encore une fois, s'est avérée trop petite. Nous devrons, d'ores et déjà, nous préoccuper de trouver un autre local pour tenir notre réunion d'Août et notre Assemblée Générale de décembre prochain. Je dois remercier M. le Maire d'avoir répondu à notre invitation : c'était, je dois l'avouer, inespéré. Comme quoi, tout arrive ! Nous savions par ailleurs pouvoir compter sur la présence du Président et du Directeur de l'Office du Tourisme. La présence de M. le Maire était l'occasion rêvée pour lui poser les questions importantes touchant au développement de Châtel. Certains de nos membres ont - peut-être - eu l'impression que nous nous laissions "manoeuvrer" par le Maire... (cela nous a été rapporté). Je tiens à les rassurer. Sachez bien que nous restons et resterons vigilants et circonspects. Il est, certes, facile d'exposer devant une assemblée de nombreux "projets", tous plus séduisants les uns que les autres, sur le "devenir" de Châtel. Nous devrons faire la part des choses et, quoi qu'il en soit, nous jugerons sur les résultats.

- Déroulement de la réunion.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas encore rejoint nos rangs, le Président expose les raisons qui l'ont conduit à avancer la réunion d'une journée. M. STERVINOU, notre Trésorier, fait ensuite le point sur les adhésions enregistrées à ce jour par rapport à la situation d'Août 89. Depuis cette date, nous avons reçu 111 nouvelles adhésions, ce qui porte le nombre de nos membres actifs à 460 : pratiquement le quart des foyers de résidents secondaires de Châtel. Le Président indique que la prochaine réunion d'information est - en principe - fixée au jeudi 2 Août à 9 heures, dans une salle à trouver. Quant à l'Assemblée Générale, elle pourrait se tenir le vendredi 28 Décembre 90, toujours à 9 h. Confirmation des dates et lieu vous sera adressée en temps utile.

- Notre admission au Comité de <u>1'0.T.</u>

Vous avez été informé (Bulletin N° 3) que le Conseil Municipal avait donné son accord pour que notre Association soit représentée par son Président (admis comme membre actif) au sein du Comité de l'O.T. Invité à participer à la 1ère réunion de ce Comité (le 2/12/89), j'ai pu constater que notre présence n'était nullement contestée. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour portaient sur :

- la centrale de réservation de l'Office, son fonctionnement futur tenant compte de l'informatisation future de cette activité,
- la politique de promotion Printemps / Automne 90, dans le cadre des "Portes du Soleil",
- le rapport moral et financier de Radio-Châtel, présenté par son Directeur,
- les procédures de fonctionnement des divers services de l'Office, suite à la rénovation des locaux,
- les nouveaux documents édités par l'Office (plan de la station, encart ETE 90, etc.)
- questions diverses.

Les membres qui souhaiteraient avoir le compte-rendu détaillé de cette réunion pourront en faire la demande auprès du Président, par la boîte postale n° 34.

- Le parking souterrain, les tarifs, la zone de stationnement payant.

Il nous a été demandé d'informer nos membres, à l'occasion de la réunion, que les tarifs à la mise en service du parking souterrain de 500 places étaient susceptibles d'être modifiés ou plus exactement modulés. Il était alors fait état de tarifs dits "d'ouverture" identiques d'ailleurs à ceux que nous avions annoncés dans le Bulletin N° 3. Il est constaté et reconnu que la tranche du tarif "à l'heure" à limitée à 3 heures, était trop courte et pénalisante lorsque - par exemple - un stationnement d'une durée supérieure à 3 heures était facturé au tarif "journée".

La zone de stationnement payant (en surface) envisagée au centre du village ne mettra que 80 places environ à la disposition des utilisateurs. Le coût (5,- F. de l'heure) est bien celui que nous avions annoncé, avec, là aussi, possibilité de réviser ultérieurement le tarif.

EMPORTANT: A l'instant de la rédaction de ce Bulletin, nous apprenons qu'effectivement les tarifs du parking souterrain et du stationnement payant de surface ont été modifiés. Vous trouverez les nouveaux tarifs pratiqués dans la rubrique "LA VIE A CHATEL".

- Arrivée des personnalités invitées.

Le Président remercie M. le Maire d'avoir répondu favorablement à son invitation. Il présente M. BETEILLE et M. LUBERT de l'O.T. que de nombreux membres ne connaissent pas. M. CREPY nous informe qu'il ne dispose que d'une heure environ et se dit prêt à répondre à nos questions. Préparées par le Président, elles résultent des divers courriers reçus de nos membres. Nous indiquerons ci-après l'essentiel des réponses faites par M. CREPY, afin de ne pas alourdir ce compte-rendu. Il est néanmoins possible pour ceux d'entre vous qui le désireraient de vous adresser l'intégralité des questions et des réponses, sur simple demande adressée à l'Association par la boîte postale N° 34.

Vous pourrez aussi disposer de ce document lors de la prochaine réunion d'information (2/08/90). Nous ferons un nombre important de tirages que vous trouverez à l'entrée de la salle.

Il est certain que les membres présents ont pu se faire une opinion sur la forme et la qualité des réponses données et être confortés dans la nécessité pour l'Association de continuer les actions dans les domaines tels que la fiscalité locale galopante, l'expansion immobilière avec tous les inconvénients qui s'y rattachent, la protection de la nature et bien d'autres, actions que nous mèneront fermement, mais avec fair-play, j'y tiens beaucoup, en privilégiant le dialogue, j'y tiens plus encore.

Les questions posées à M. le Maire concernaient les problèmes : 1/ - d'environnement, 2/ - immobiliers, 3/ d'équipements et d'investissements, 4/ - liés à la fiscalité, 5/ - divers.

- Réponses de M. le Maire.

sur l'environnement : "Il faudrait que le raccordement au tout-à-l'égoût soit total, afin de rendre la Dranse "propre". La station d'épuration est insuffisante, le bassin de décantation des eaux usées sera agrandi. Il n'y aura jamais de problèmes à Châtel concernant le réseau de distribution de l'eau potable : les réserves sont largement suffisantes. M. CREPY annonce l'ouverture le 1er Février d'un magasin BANCO à l'Essert. Un super-marché ouvrira au Petit Châtel en Décembre prochain."

..... sur l'immobilier : "Le développement de l'Immobilier sera poursuivi jusqu'à atteindre 20.000 lits ; les services de la Préfecture admettent (paraît-il) ce chiffre pour Châtel. Il y a actuellement, non pas 17 à 18.000 lits comme on le dit, mais 15.000. Le 7ème immeuble du Hameau des 4 Saisons sera achevé : le permis de fin de construction vient d'être délivré."

..... sur les équipements et les investissements : "Un canon à neige fonctionne pour le stade de slalom du Linga. On va également l'utiliser pour aménager une piste à Super-Châtel et pour les pistes de fond de Vonnes. Je suis en contact avec "les Suédois" pour étudier un équipement plus puissant. Mais c'est très coûteux et ce n'est pas la panacée. Si on a encore des problèmes d'enneigement, il faudra bien faire quelque chose." "Il n'est pas envisagé de piscine couverte à Châtel. De nouveaux tennis peuvent être envisagés au Linga, mais c'est sous réserve, et surtout s'il faut les couvrir. J'ai demandé qu'on remette en état les sentiers pédestres qui existaient dans le temps, depuis le bas du village jusqu'au centre. Un arrêté a été pris pour interdire l'accès des chemins de montagne aux véhicules 4 x 4. J'ai demandé au propriétaire du téléski de la Pointe du Midi de faire le nécessaire pour qu'il fonctionne cet hiver. Il n'y a rien de prévu en matière de "trottoirs" à Châtel, ce n'est pas aussi facile qu'on le croit. Un escalier a été réalisé pour remplacer celui qui existe à côté du cinéma Le Chamois, íl se présente en 3 paliers. Il ne reste qu'à le poser. Dans la perspective de l'arrivée d'une étape du Tour de France en 1992, il y a trois projets de routes : une route partant de Vonnes, rejoignant Le Boude par l'actuel chemin pédestre ou piste de fond, à flanc de coteau. Elle serait à deux niveaux, dont un pour une "promenade pour piétons". Elle passerait sous les pistes d'arrivée de Super Châtel par un tunnel de 30 mètres de longueur. Une route partant du Petit Châtel rejoindrait la route de Thonon." Une route partant de Vonnes (près de l'Hôtel Bellevue) rejoindrait Le Linga. Route de jonction Bassachaux-Lindaret : "Au-delà de la portion qui est tracée, on est sur la commune de Montriond. La poursuite de la route, c'est à eux d'en décider." Route de dégagement du Boude : "Les travaux sont arrêtés en limite de propriété. J'ai proposé une indemnisation pour la petite portion de route appartenant au Hameau des 4 Saisons et je me suis engagé à faire le revêtement sur la route, aujourd'hui seulement empierrée, qui rejoint la route du Petit Châtel." (N.B. : renseignements pris, RIEN n'a été - semble-t-il - proposé à la co-propriété.)

.... <u>sur la fiscalité</u> : "Je ne peux pas prévoir une baisse des impôts locaux dans les deux à trois ans à venir. Cela dépendra essentiellement de la "réussite" des saisons d'hiver Vous savez bien que les investissements que je serai obligé de faire vont coûter cher. Je serai bien obligé de compenser les dépenses par des recettes."

.... <u>questions diverses</u>: <u>sur le forfait ski-résidents</u> à proposer à partir de l'étude en cours (forfait/quinzaine en deux tranches non consécutives de 7 jours chacune):
"Je n'y suis pas très favorable, mais je suis près à en discuter avec vous. Il faudra me convaincre que le système ne sera pas lourd à gérer, qu'il sera fiable et qu'il ne constituera pas un manque à gagner important!"

<u>sur l'absence de Bulletin Municipal</u>: "Il n'y a pas de bulletin municipal, parce qu'il n'y a pas de bonnes volontés pour s'en occuper."

M. le Maire nous informe qu'il doit nous quitter. Il nous remercie de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer. Il espère avoir répondu aux questions posées, ainsi qu'aux préoccupations de chacun. La salle l'applaudit.

La réunion se poursuit avec l'intervention de M. BETEILLE. Il explique très clairement la position de Châtel dans l'organisation "Portes du Soleil". L'Office du Tourisme cherche à développer le label **PORTES DU SOLEIL** par l'ouverture avec la Suisse et avec des circuits à thèmes, en évitant à tout prix l'idée d'usine à ski et en privilégiant la convivialité. Une concertation se développe avec les autres stations pour une politique globale des équipements.

L'intervention de M. LUBERT porte, elle, sur son rôle au sein de l'Office. Ce n'est pas un "sédentaire", mais plutôt un voyageur de commerce. Il essaie d'être présent dans les Foires Internationales pour promouvoir Châtel et vendre des séjours "tout compris", pour traiter avec les "tours-opérators" avec la difficulté suivante : en France, l'immobilier qui est proposé est peu conforme - et notamment à Châtel - à ce qu'attendent les étrangers (petites surfaces, aménagements très moyens, ...)

Avant de conclure, le Président annonce qu'un questionnaire sera adressé à tous les membres (avec le Bulletin N° 4) dans le but de connaître comment est ressentie la station en 1990. Les réponses feront l'objet d'une synthèse qui sera remise à la Municipalité.

L'une des prépoccupations actuelles du Bureau et du Conseil d'Administration est de trouver un moyen simple pour pouvoir nous rencontrer à Châtel. Il semble possible que cela puisse se faire ; il est encore trop tôt pour en parler. Nous aurons ensuite à déterminer les jours et heures où un ou plusieurs responsables de l'Association seraient à votre écoute.

Le Président souhaite enfin que les adhérents qui auraient des cas particuliers à nous soumettre, afin que nous puissions intervenir là où cela s'avèrerait nécessaire, nous écrivent, soit directement au Président (vous avez pu noter son adresse dans l'un des derniers bulletins), soit par l'intermédiaire de la boîte postale n° 34 à Châtel. D'autre part, nous attendons les suggestions que vous pourriez nous faire sur le plan plus particulier des relations amicales entre membres. Souhaitez-vous, par exemple, que nous reprenions l'organisation d'une "sortie de groupe", d'un repas pris en commun, de manifestations sportives ou culturelles, ... et ceci à quelle époque de l'année ?

L'ordre du jour étant épuisé, le Président présente ses voeux aux membres présents dans la salle.

La séance est levée à 19 h. 50.

...... LA VIE DE L'ASSOCIATION.

- <u>Les adhésions affluent...</u> Au 1er Février, nous avons enregistré notre 500ème membre actif, ce qui signifie qu'en **UN MOIS**, depuis notre réunion du 28/12/89, nous avons reçu 40 nouvelles adhésions.

e 2.

- Rappel de cotisations.

Quelques membres n'ont pas encore règlé leur cotisation pour 1990 (100,- F.)

- a) Pour ceux d'entre vous qui ont adhéré en 1988 ou avant le 31 Mai 1989, l'appel de cotisation sera CLOS le 31 Mars 1990. Les adhérents qui sont dans ce cas trouveront sur l'étiquette-adresse de cet envoi 2 astérisques (**) en bas, à gauche.
- b) Pour ceux de nos membres qui ont adhéré après le 31 Mars 1989, l'appel de cotisation sera CLOS le 30 Juin 1990. Les adhérents qui sont dans ce cas trouveront sur l'étiquette-adresse de cet envoi, 1 astérisque (*) en bas, à gauche.
- c) Pour nos membres qui ont adhéré à partir du mois d'Août 1989, nous ferons un appel de cotisation particulier lors de notre réunion du 2/08/90.

Passé les deux dates indiquées ci-dessus (en a et b), il ne nous sera plus possible de vous adresser nos Bulletins (et prochainement : "le Journal"), ni de vous convier à participer à nos diverses réunions, ainsi qu'à l'Assemblée Générale. C'est certainement avec beaucoup de regret que nous considérerions que vous ne souhaiteriez plus faire partie de l'Association. Ce serait d'autant plus regrettable qu'elle est en passe de prendre une réelle importance dans la vie châtelanne, chaque membre devant en bénéficier tôt ou tard.

- Appel aux bonnes volontés.

Nous avons parmi nos membres des personnes qui, sorties de la vie active et dégagées des contraintes professionnelles, pourraient nous apporter leurs compétences dans bien des domaines, compétences acquises dans leur profession ou en sacrifiant à leur "violon d'Ingre.

Faites-vous connaître si tel est votre cas. Nous ne serons pas trop nombreux pour - dans le futur - traiter les problèmes liés, par exemple, à l'URBANISME en général, à la Comptabilité Municipale (le budget d'une commune est quelque chose d'assez particulier qu'il faut bien connaître). Il y a peut-être parmi vous d'anciens conseillers municipaux et sans doute des conseillers "en activité" qui voudraient bien nous aider... Je pense également à tout ce qui touche à l'Environnement (cela peut aller jusqu'à l'étude de terrain, la climatologie, etc...).

Voilà, Chers Amis, le message que je tenais à vous faire passer. Une Association comme la nôtre devrait être comme une grande famille où chacun apporte le peu de ciment qu'il peut pour qu'elle se consolide...

Je vous signale aussi - et j'en aurai terminé - que le <u>Conseil d'Administration</u> est ouvert à tous ceux qui désireraient en faire partie, à condition bien sûr d'être relativement disponibles. Je souhaite, pour ma part, que le nombre des administrateurs passe de 12 à 15.

.... LA VIE A CHATEL.

- Les nouveaux tarifs du parking souterrain... et, espérons-le, définitifs.

```
30.- F.
                              GRATUITE
                                             Abonnements : Journée
Tarif horaire:
                 1ère heure
                               2,- F.
                                                            2 jours
                                                                           60,- F.
                 2ème
                               6,- F.
                 3ème
                                                           .3 -,
                                                                           90,- F.
                                               ensuite, par journée suppl. 30,- F.
                 4ème
                              10,- F.
                                                                          180,- F.
                 5ème
                               14, - F.
                                                            6 jours
                              18,- F.
                                                            7
                                                                          180,- F.
                 6ème
                                                                          390,- F.
  ensuite, par h. suppl. :
                             + 4,- F.
                                                           15
                   24 heures 36,- F.
                                                            1 mois
                                                                          780,- F.
                                                            SAISON
                                                                        1.500,- F.
                              72,- F.
                   48
                   72
                        -
                              108,- F.
  ensuite, par 24 h. suppl. + 36,- F.
                  144 heures 216,- F.
                              216,- F.
                  168
```

- N. B.: 1 journée gratuite par période de 7 jours est accordée.

 Toute journée commencée est due en totalité.
- Tarifs horodateurs... 1,- F. toutes les 20 minutes, soit 3,- F. l'heure. Il y a 4 horodateurs installés : UN à l'angle de la Mairie, UN sur la Place de l'Eglise (stationnement en surface, UN à l'angle Route de Vonnes et Route du Linga, UN à la hauteur de l'Hôtel BEL'ALP (Route de Vonnes).
- Tarif des patinoires (naturelle et artificielle)...

 Principe: 4 séances de 2 h. (10 à 12 h., 14 à 16 h., 17 à 19 h. et 20 à 22 h.)

 Avec location de patins, les 2 h.: ADULTES: 35,- F. ENFANTS: 25,- F.

 Sans - - 20,- F. 10,- F.

 Vu le manque de neige, on a constaté une très bonne fréquentation en Janvier.
 - Tarifs remontées mécaniques pour les résidents...

Inchangé par rapport à l'an passé, sauf un nouveau tarif "ENFANTS"

SKI-PASS EVASION: forfait délivré sur justificatif imposition à la taxe d'habitation,

pour 2 adultes : 950, - F./saison. - Enfant : 850, - F.

PORTES DU SOLEIL : Forfait / Saison Résidents : 1.800, - F.

- PROGRAMMES IMMOBILIERS NOUVEAUX CONNUS A CE JOUR...
- Au Petit Châtel : CHALETS DE BARBOSSINE, un ensemble de 57 logements et 3 commerces

2 autres programmes sont envisagés et se situeraient entre le Chalet de MADELINE et le Chalet PENSEE DES ALPES. L'un construit par la Société TRIANGLE, l'autre, LE ZENITH, commercialisé par Savoie-Transaction.

- Le projet de construction du Télé-Porteur "VILLAGE/LINGA" serait, paraît-il, différé. Il en va de même pour le remplacement des télésièges LINGA II et PRE-LA-JOUX.
- Nous avons remarqué que les panneaux indicateurs des pistes de fond sont bien conçus et très explicites. Il y en a 8 : Au Lac de VONNES Devant l'Office du Tourisme A VILLAPEYRON (près de La Gélinotte) Route du LINGA, à côté du magasin Richard-Sports Au départ de la télé-Cabine du LINGA A la Maison Familiale "LA-HAUT" à TRE-LES-PIERRES A PRE-LA-JOUX, avant le parking Route du bas, vers LA CHAPELLE, vers le "Rocher Savoyard".
 - Le Conseil Municipal est-il en vacances ?

A la date du 2 Février, il n'y a pas eu de réunion du Conseil Municipal depuis le 20 Décembre

Développement des stations : les nouvelles règles

Face à leurs nouveaux problèmes comme le manque de neige ou la diminution de la clien tèle, les stations, qui jusque-là se vendaient toutes seules, se voient aujourd'hui contraintes à réviser leur stratégie commerciale. " Le Messager " : 26/01/90.

NE réunion organisée le jeudi 18 janvier par l'office de tourisme de Châtel avait pour objet de présenter ces nouvelles données aux professionnels de l'hôtellerie et de l'immobilier du Val d'Abondance et du Val d'Illiez.

in 🐞 y ha

La première nécessité exposée était celle de l'union entre les stations : « On n est pas concurrents mais compiementaires » insistait à ce propos M. Marc Lubert, directeur de l'office du tourisme de Châtel. Pour lui, l'avantage de se regrouper est triple ; il permet de mieux s'ouvrir sur la clientèle etrangère (en creant un concept géographique et en ameliorant les trans-ferts entre Geneve et les stationsi, g'apporter une reponse à tout ce qui peut être demande par la clientèle et timinuer le coût de la promotion pour chacun (qui passerait de 500,000 F seul à 150,000 F en action commune). Les premiers résultats de ces actions de promotion se sont d'ailleurs fait sentir lors de la réunion de jeudi dernier avec la venue de Tours Operators etrangers. Pour M. Lubert, ce seront eux qui prendront le relais commercial des stations : « Puisque les clients ne viennent plus vers nous, il faut aller vers eux, expliquait-il. Il faut des intermédiaires qui vont nous vendre, afin de compenser la baisse du circuit traditionnel. De plus, la clientele francaise a diminue de 4 %. Le marché du ski est arrivé à saturation, il y a plus de lits mais moins de clients ».

La solution semble donc, selon lui, se trouver à l'étranger.

Il faudra s'adapter

Cependant, la participation des agences étrangères ne pourra se faire sans queiques concessions de la part des hôteliers. Le problème étant pour ces derniers de choisir entre : garder des lits vides (le remplissage maximum est rarement supérieur à 90 %) ou les louer à prix réduits (en général — 20 %) à des Tours Operators.

Dans un souci d'information, les marchands de voyages présents a la réunion ont exposé les problèmes et les désirs particuliers à chaque pavs visé. M. Jean-Pierre Brouillette, P.-D. G. de Tour Vogue (Canada) est spécialisé dans le haut de gamme. Il

aura l'avanțage d'apporter un marché francophone et nord-américain (véritable tremplin vers les U.S.A.) et de rechercher que des hôtels 3 et 4 étoiles, pour des clients sans problèmes, non avares de leurs derniers. M. Schweda, P.-D. G. de Touren Service (Allemagne) prenait ensuite la parole pour présenter le marché allemand dont l'avantage principal est d'être hors saison. Mais cette clientèle n'est pas toujours facile. Les Tours Operators travaillent en général avec des « autocaristes » qui dispersent les clients à l'arrivée. De plus, la nonconnaissance de la langue allemande est un lourd handicap. Selon le ministère du Tourisme, ce sont près de 10.000 nuitées qui sont perdues chaque année dans les Alpes françaises à cause de ce proplème. M. Schweda propose alors un package complet avec une organisation pariant allemand, permettant de répartir les occupants des cars dans les hotels et de leur fournir les forfaits de ski.

L'approche anglaise a eté présentée par Mme Maria Van Wingerden de Redwing Holidays LTD, qui cherche en particulier la qualité, l'accueil, la bonne nourriture et des hôtels bien situés. La société est d'ailleurs déjà bien implantée sur Châtel, Morzine et Les Gets, où son taux de remplissage est de 74 %. Mais le marché du tourisme anglais est très difficile. Il cherche malheureusement trop à casser les prix et obtenir la meilleure qualité au plus bas prix. Deux paramètres généralement incompatibles. Les négociations s'annoncent, de ce fait, assez ardues

L'autre problème à résoudre, après la création d'un concept « Stations du Val d'Abondance. Val d'Illiez », et sa commercialisation vers l'étranger, c'est l'unification des nôteliers eux-mêmes. Pour M. Lubert, ceux-ci devront déterminer leurs catégories en commun et s'adapter à un autre type de vente réservations tardives, séjours plus nombreux et plus courts) qui se développera dans l'avenir. Les annees 90 sont donc à aborder sur un même front, tous unis pour le développement des deux vallées et des Portes du Scieil en général.

Serge COSTE.

- INFORMATIONS DIVERSES -

- CONCOURS PHOTO.

Comme nous l'avions annoncé, nous organisons un "concours-photo", réservé aux membres de l'Association. Pour y participer, il faut être à jour de la cotisation 90.

Le thème retenu est "PAYSAGES DE CHATEL ET DE LA VALLEE D'ABONDANCE". La flore et la faune pourront être représentées, à condition qu'elles s'intègrent dans un paysage facilement identifiable.

DEUX catégories de photos peuvent concourir : le **NOIR** et **BLANC**, - la **COULEUR/PAPIER**, dans le format 24 x 30. TROIS photos maximum sont admises par concurent et par catégorie. Toutefois, un concurrent pourra présenter une ou deux photos seulement et dans ce cas il ne pourra participer qu'au classement à la meilleure note obtenue pour une photo dans chacune des catégories.

Le Jury sera composé de deux professionnels de la photo et d'un membre du Conseil d'Administration, volontaire et non concurrent.

4 prix seront attribués : a) la meilleure photo en noir et blanc - b) la meilleure photo en couleur - c) la meilleure moyenne obtenue sur 3 photos noir et blanc - d) la meilleure moyenne obtenue sur 3 photos couleur.

Les 10 meilleures photos dans les 2 catégories seront exposées à l'Office du Tourisme.

Les membres de l'Association désirant participer à ce concours devront adresser leur candidature au Président : M. A. FLANDIN - Chemin des Pothières - 69480 POMMIERS, avant le 1er Juin, date limite d'inscription.

Le règlement complet du concours leur sera adressé par retour du courrier.

- N. B.: Si le nombre de participants devait être inférieur à 5, le concours serait purement et simplement annulé.
- Vous trouverez ci-joint une circulaire que M. LUBERT, Directeur de l'Office du Tourisme me demande de diffuser auprès des membres de notre Association.
- <u>DERNIERE MINUTE</u>: La Mairie de Châtel m'informe qu'elle tient à notre disposition le P.O.S. actuel. L'enquête publique pour la révision du P.O.S. débutera le 23/02/90. Nous serons également destinataires du nouveau P.O.S. lorsque celui-ci sera définitivement établi.

^{- &}lt;u>COMMUNIQUE</u>. - Un propriétaire-récoltant de BEAUJOLAIS-VILLAGES, J.-P. MERLE - "Domaine des Maisons Neuves" - 69460 BLACE (74-67-53-10) propose ses vins à nos adhérents, à des conditions particulières. (cf. étiquette-référence ci-jointe). Le consulter ...